



# 2020, à qui le tour ?

## Société éditrice :

Special Partner

## Siège social :

84 Avenue de la République  
75011 Paris

## Directeur de publication :

Xavier Lebranchu  
xavier.lebranchu@dsih.fr

## Rédaction :

redaction@dsih.fr

## Coordnatrice générale :

Hassania Ahrad  
hassania.ahrad@dsih.fr

## Rédacteurs :

Bruno Benque, Pierre Derrouch,  
Damien Dubois, Jean-François Goglin  
Laetitia Krupa.

## Contributeurs :

Cédric Cartau, Vincent Trély,  
Omar Yahia.

## Conseiller technique :

Vincent Trély

## Direction artistique :

Framboise Communication  
Paris

## Photothèque :

Shutterstock,  
Adobe Stock Photos.

## Pour nous contacter :

Tél. 02 99 46 24 43  
contact@dsih.fr

## Abonnement :

Tél. 02 99 46 24 43

## Courrier :

84 avenue de la République,  
75011 Paris

## Courriel : abonnement@dsih.fr

## Tarif d'abonnement France :

3 numéros par an, 64€ TTC

## Étranger : nous consulter

CNIL : 1436001

INPI : 113813102

## Dépôt légal : à parution

Impression : Corlet

Tirage : 5 000 ex

ISSN : 2110-6827

Périodicité : Quadrimestrielle

Imprimé en France.

L'année 2020 devrait être celle de très riches heures du numérique en santé. Après le Tour de France de l'e-santé mené tambour battant par Dominique Pon et Laura Létourneau, difficile d'imaginer que la fièvre retombe. Les professionnels de santé ont exprimé leurs besoins d'outils ergonomiques, adaptés à leurs pratiques ; les industriels ont envie de montrer ce qu'ils savent faire de mieux en la matière ; les usagers du système de santé sont demandeurs de toutes les applications qui faciliteront et sécuriseront leur parcours de soins.

Après l'exercice d'évangélisation transnational, à qui le tour ? Que va-t-il se passer cette année pour l'e-santé ? Sont annoncés au premier semestre la publication d'une grille d'autoévaluation de l'éthique des systèmes d'information, l'arrivée d'un guide « ethic by design » en intelligence artificielle pour les industriels, le déploiement de l'e-CPS... Impossible de citer toutes les actions à venir. Les chantiers ne manquent pas. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter l'état d'avancement de la feuille de route du numérique en santé, présenté en décembre 2019 et disponible sur le site de l'Agence du numérique en santé qui a succédé à l'Asip Santé. Difficile toutefois de ne pas mentionner l'extension d'audits de cybersurveillance à l'ensemble des groupements hospitaliers de territoire. La cybersécurité est en effet au cœur du dossier de ce premier numéro de l'année de *DSIH*.

## Le vert est dans le fruit

2020 sera-t-elle l'année de la cybersécurité ? Fin 2019, le gouvernement a lancé son opération « mains propres », invitant tous les utilisateurs des systèmes d'information des établissements de santé à tourner trois fois leur doigt sur la souris avant de cliquer. Un appel à l'hygiène

numérique applaudie par la communauté hospitalière, DSI en tête, lesquelles s'arrachent les cheveux quand un virus se voit « bêtement » entrebâiller la porte du système d'information par l'ouverture malencontreuse d'un mail contaminé. Les directions d'établissement y trouveront forcément leurs petits. L'attaque du centre hospitalier de la Bassée près de Lille a fait perdre le nord à l'établissement, privé pendant plusieurs semaines de son système d'information. Plus que jamais, les SI deviennent des organes vitaux de la machine hospitalière. Ce qui forcément excite la gourmandise des hackers, par l'odeur des bitcoins alléchés. Mais voilà, tout le monde aujourd'hui est prévenu. Passé la sidération du grand public après l'attaque du CHU de Rouen et le fatalisme des plus avertis pas vraiment surpris, l'heure est à la prise de conscience et à la mise en œuvre de bonnes pratiques. La sensibilisation à la cybervigilance, encore un peu verte jusqu'à il y a peu, devrait maintenant porter ses fruits. Les différentes mesures de prévention et d'accompagnement mises en place sont à même de ramener un peu de sérénité chez les DSI et RSSI qui, chaque matin, se demandent « À qui le tour ? ».

Notons au passage le plaidoyer de Guillaume Poupard, patron de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, prononcé fin janvier durant l'édition 2020 du Forum international de la cybersécurité : les établissements de santé ont tout intérêt à porter plainte après une cyberattaque. Le traitement technique des attaques informatiques doit aussi prendre la voie de la judiciarisation. Il s'agit de mettre des bâtons dans les roues aux amateurs de cryptomonnaies, mais aussi de préserver la confiance des usagers de santé dans le système de soins.

■ **Pierre Derrouch**

